



Communiqué

Plus que jamais, les biens culturels sont des biens essentiels !

Comment les magasins culturels se sont-ils retrouvés dans la catégorie des « commerces non essentiels » ? Comment expliquer à nos concitoyens que le seul rayon fermé de leur supermarché habituel est le rayon culture ? Comment peut-on les priver, alors qu'ils sont à nouveau confinés chez eux, de l'accès aux biens culturels ? Comment a-t-on pu en arriver là ?

Parce qu'il est indispensable de préserver les derniers loisirs culturels possibles en période de confinement, après la fermeture des salles de spectacle, des théâtres, des cinémas et des musées.

Parce que la fermeture des magasins culturels risque de fragiliser un peu plus ces acteurs courageux qui restent convaincus que l'envie de découvrir une œuvre et de la partager avec ceux que l'on aime est une expérience unique à vivre.

Parce qu'il est insensé de dresser les uns contre les autres les commerces indépendants, les grandes surfaces et le commerce en ligne alors que toute l'économie est déjà soumise à de fortes pressions.

Parce que la fermeture des rayons culture de la grande distribution est une aberration qu'aucun principe juridique ou économique ne peut justifier, et ce d'autant plus qu'ils étaient restés ouverts durant toute la durée du premier confinement.

Parce que tous ces acteurs sont responsables et sauront mettre en place les mesures sanitaires renforcées propres à assurer la sécurité sanitaire de leurs clients, comme tous les autres commerces dits « essentiels ».

Parce qu'en tout état de cause, la cohérence doit primer et qu'il n'apparaît pas plus dangereux de se rendre chez son disquaire ou son libraire que dans une boucherie-charcuterie, de même que le virus ne circule pas plus activement dans les rayons aujourd'hui fermés de la grande distribution que dans les autres.

Nous, artistes, producteurs, auteurs, éditeurs, services de musique en ligne, demandons solennellement au Gouvernement d'autoriser sans délai la réouverture de l'ensemble des magasins culturels (libraires, disquaires, etc.) et des rayons culture de la grande distribution.

« *Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle* »
(Article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme).

Pétition en ligne <https://bit.ly/3kQrYMX> adressée au gouvernement pour la réouverture
des magasins culturels et des rayons culture de la grande distribution

Les premiers artistes signataires : Dominique A, Achile, Jeanne Added, Aldebert, Alice & Moi, Amadou & Mariam, Amir, Juliette Armanet, Ayo, Ben l'Oncle Soul, Benabar, Bigflo et Oli, Benjamin Biolay, Jane Birkin, Mathieu Boogaerts, Dany Brillant, Carla Bruni, Bertrand Burgalat, Cali, Calogero, Camille, ,Barbara Carlotti, Catastrophe, Cerrone, Chassol, Chien Noir, Etienne Daho, Vincent Dedienne, Flo Delavega, Vincent Delerm, Djadja & Dinaz, Malik Djoudi, Arielle Dombasle, Dr Yaro & La Folie, 21 Juin le Duo, Thomas Dutronc, Elams, Gaël Faye, Joé Dwèt Filé, Feder, Thomas Fersen, Patrick Fiori, Charlotte Gainsbourg, Adrien Gallo, Mr Giscard, Grand Corps Malade, Jean-Baptiste Guégan, H Magnum, Hervé, Camélia Jordana, Patricia Kaas, Kaky, Philippe Katherine, Keblack, Keen'V, Angélique Kidjo, Klon, Kyo, Claire Laffut, Bernard Lavilliers, Marc Lavoine, Lefa, Camille Lellouche, Léonie, Nolwenn Leroy, Dan Levy, Caroline Loeb, Louane, Clara Luciani, -M-, Christophe Maé, Maelle, Magenta, Soso Maness, Eddy Mitchell, Mowdee, Yael Naim, Aya Nakamura, Naps, Naza, NTO, Ofenbach, P.R2B, Léa Paci, Florent Pagny, Polo&Pan, Pomme, Noé Preszow, Eddy de Pretto, Oxmo Puccino, Gaëtan Roussel, Natasha Saint-Pier, Gauvain Sers, Shaka Ponk, Victor Solf, Soprano, Alain Souchon, Selah Sue, Süeür, Suzane, Antoine Tamestit, Tayc, Tiitof, Vianney, Vitaa, Christophe Willem, Woodkid, Zazie, etc.

Les premières organisations signataires : Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP), Union des producteurs phonographiques français indépendants (UPFI), Syndicat national de l'édition (SNE), Chambre syndicale de l'édition musicale (CSDEM), Fédération des éditeurs de musique indépendants en France (EIFEIL), Syndicat des éditeurs de service de musique en ligne (ESML), Fédération nationale des labels indépendants (FELIN), Fédération des industries du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia (FICAM), Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM), Société civile des auteurs multimédia (SCAM), Société civile des producteurs phonographiques (SCPP), Syndicat des musiques actuelles (SMA), Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles (SNES), Société des producteurs de phonogrammes en France (SPPF), Tous pour la musique (TPLM), Les Victoires de la Musique etc.